

Official Plan Amendment Proposal Summary

Owner: National Capital Commission

File N°: D01-01-20-0010

Applicant: National Capital Commission

Comments due date: September 13, 2022

Applicant Address: 202 – 40 Elgin Street,
Ottawa, ON K1P 1C7

Development Review Planner: Kersten Nitsche

Applicant E-mail: Laura.Mueller@ncc-ccn.ca

Ward: 14 – Somerset

Applicant Phone Number: 343-575-1624

Ward Councillor: Catherine McKenney

Site Location

Preston Street Extension (west of 825 Albert Street; PIN 040970250)

Applicant's Proposal

An Official Plan Amendment application has been received to remove the 'Preston Street Extension' as a planned arterial road from the City of Ottawa Official Plan and to replace it with a planned active transportation network linkage, the 'Preston Pedestrian and Cycling Bridge'.

This application amends the Official Plan and, subsequently, the Transportation Master Plan.

Proposal Details

The planned Preston Street Extension is located at the northern terminus of the existing Preston Street right-of-way between Albert Street and Wellington Street to the north. Within the current Official Plan, it is designated on Schedule F – Central Area/Inner City Road Network as an 'arterial – proposed (alignment defined)' road and in Table 1 of Annex 1 – Road Classification and Rights-of-Way is identified as having a protected right-of-way of 26 metres. The new Official Plan reflects the current designation and identification of the Preston Street Extension within Schedule C5 – Downtown Core Road Network and Schedule C16 – Road Classification and Rights-of-Way Protection.

As a supporting plan of the Official Plan, the Transportation Master Plan also includes the planned Preston Street Extension as an arterial road within the road network and would require amendment in conjunction within amendments to the Official Plan.

Arterial roads are intended to carry large volumes of traffic within the city, including typical vehicle traffic as well as pedestrians, bicycles, and busses. To accommodate these uses, as well as public utilities, arterial roads are designed to meet the needs of these users, typically including sidewalks, bus stops and shelters, boulevards, lighting, and street furniture.

The proposed Official Plan Amendment is to remove the Preston Street Extension from the Official Plan as a planned arterial road and to replace it with a planned active transportation network linkage.

Specifically, it is proposed that the Official Plan identify a planned pedestrian and cycling bridge to link the existing and planned neighbourhoods south of the light rail transit Confederation Line to the planned LeBreton Flats neighbourhood and amenities north of the Confederation Line.

A Master Concept Plan for LeBreton Flats has recently been completed, which included a comprehensive consultation and urban design process. Through this process, the Master Concept Plan identified the proposed pedestrian and cycling bridge as a more appropriate manner of connecting the districts within LeBreton Flats and for crossing the Confederation Line. Whereas the current planned Preston Street Extension would require significant infrastructure that would result in a large physical barrier in order to cross the Confederation Line, the proposed pedestrian and cycling bridge would not create such a barrier and would better support the vision for LeBreton Flats.

In support of this Official Plan Amendment application, a comprehensive Transportation Impact Assessment has been submitted. The Transportation Impact Assessment includes an analysis and modelling to understand the impact of removing the planned Preston Street Extension from the City's future road network.

Related Planning Applications

N/A

Roadway Modifications

N/A

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the Official Plan Amendment application will be considered by the City's Planning Committee, is October 27, 2022.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D01-01-20-0010 in the subject line.
 - a. Please note, comments will continue to be accepted and considered after the initial comment period due date noted above. However, comments received after the above date may not be reflected in the staff report.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Kersten Nitsche, Development Review Planner
Planning, Real Estate and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 29233
Kersten.Nitsche@ottawa.ca

Modification du Plan officiel Sommaire de la proposition

Propriétaire : Commission de la capitale nationale

Requérant : Commission de la capitale nationale

Adresse du requérant : 202 – 40, rue Elgin, Ottawa (Ontario) K1P 1C7

Courriel du requérant : Laura.Mueller@ncc-ccn.ca

N° de tél. du requérant : 343-575-1624

N° de dossier : D01-01-20-0010

Date limite des commentaires : 13 septembre 2022

Urbaniste : Jean-Charles Renaud

Quartier : 14 – Somerset

Conseiller du quartier : Catherine McKenney

Emplacement du site

Prolongement de la rue Preston (à l'ouest du 825, rue Albert; NIP 040970250)

Proposition du requérant

Une demande de modification du Plan officiel a été reçue en vue de supprimer du Plan officiel de la Ville d'Ottawa la mention « prolongement de la rue Preston » en tant qu'artère planifiée, et de remplacer cette mention par un lien du réseau planifié de déplacements actifs, la « passerelle pour piétons et cyclistes Preston ».

Cette demande modifie le Plan officiel et, consécutivement, le Plan directeur des transports.

Détails de la proposition

Le prolongement de la rue Preston serait aménagé à l'extrémité nord de l'emprise actuelle de la rue Preston, entre la rue Albert et la rue Wellington au nord. À l'annexe F – Aire centrale / Réseau routier de l'hypercentre – du Plan officiel actuel, ce tronçon est désigné « Artère proposée (alignement déterminé) » et dans le tableau 1 de l'appendice 1 – Hiérarchie des routes et emprises –, il est défini comme ayant une emprise protégée de 26 mètres. Le nouveau Plan officiel tient compte de la désignation actuelle du prolongement de la rue Preston à l'annexe C5 – Réseau routier du centre-ville et à l'annexe C16 – Hiérarchie des routes et emprises.

Complément du Plan officiel, le Plan directeur des transports mentionne également le prolongement de la rue Preston en tant qu'artère du réseau routier et devrait faire l'objet d'une modification parallèlement aux modifications apportées au Plan officiel.

Les artères ont pour vocation d'accueillir de grands volumes de circulation sur le territoire municipal, qu'il s'agisse de véhicules automobiles usuels, de piétons, de vélos ou d'autobus. Pour permettre la présence de ces usagers de la route et celle des services publics, les artères sont conçues pour répondre aux

besoins de chacun, en étant notamment bordées de trottoirs, d'arrêts d'autobus, d'abribus, de terre-pleins centraux, de lampadaires et de mobilier urbain.

La modification proposée au Plan officiel consiste à supprimer la désignation de prolongement de la rue Preston en tant qu'artère et à la remplacer par celle de lien du réseau planifié de déplacements actifs. Plus précisément, il est proposé que le Plan officiel définisse une passerelle pour piétons et cyclistes reliant les secteurs existants et planifiés au sud de la Ligne de la Confédération du train léger au secteur planifié des plaines LeBreton et aux commodités que l'on retrouve au nord de la Ligne de la Confédération.

Un plan directeur conceptuel a été élaboré récemment pour les plaines LeBreton et a fait l'objet d'un processus détaillé de consultation et de design urbain. Dans le cadre de ce processus, le plan directeur conceptuel a permis de conclure que la passerelle pour piétons et cyclistes proposée serait une option plus appropriée pour relier entre eux les districts des plaines LeBreton et pour traverser la Ligne de la Confédération. Alors que le prolongement actuellement planifié de la rue Preston nécessiterait l'installation d'importantes infrastructures constituant un gros obstacle physique à la traversée de la Ligne de la Confédération, la passerelle pour piétons et cyclistes proposée n'entraînerait pas ce type d'aménagement et conviendrait davantage à la vision envisagée pour les plaines LeBreton.

Une évaluation détaillée des répercussions sur les transports a été présentée en appui à la demande de modification du Plan officiel. Cette évaluation comprend une analyse et une modélisation permettant de comprendre les répercussions associées à la suppression du prolongement de la rue Preston du futur réseau routier de la ville.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Modifications aux chaussées

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 27 octobre 2022.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D01-01-20-0010 dans la ligne objet.
 - a. Veuillez noter que les commentaires seront encore acceptés et examinés après la date limite de commentaires susmentionnée. Toutefois, les commentaires reçus après cette date ne seront pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Jean-Charles Renaud, urbaniste responsable des projets d'aménagement

Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 27629

Jean-Charles.Renaud@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION OFFICIAL PLAN AMENDMENT / MODIFICATION DU PLAN OFFICIEL	
D01-01-20-0010	22-0778-A	Preston Street extension / Prolongement de la rue Preston	
I:\CO\2022\OPA\Proposed Preston St extension			
<small>©Parcel data is owned by Terranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.</small> <small>©Les données de parcelles appartiennent à Terranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2022 / 08 / 09		 <small>NOT TO SCALE</small>	

